

FDP.Die Liberalen, Postfach, 3001 Bern

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche (DEFR)
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Bern, 13. Mai 2026 / DR
VL Coopération Ukraine

Elektronischer Versand: info.cooperation@seco.admin.ch

Consultation relative à l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Cabinet des ministres de l'Ukraine concernant la coopération au processus de reconstruction de l'Ukraine

Réponse à la consultation du PLR Suisse

Mesdames, Messieurs,

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux approuve l'accord de coopération avec l'Ukraine et soutient son approbation par le Parlement suisse. Cet accord s'inscrit dans notre engagement constant en faveur de l'Ukraine face à l'agression russe et témoigne de notre solidarité active avec un pays qui défend les valeurs démocratiques et l'état de droit que nous partageons.

Nous saluons particulièrement l'approche pragmatique retenue par le Conseil fédéral. Le financement via le crédit d'engagement déjà approuvé par le Parlement et l'utilisation du budget existant de la coopération internationale démontrent qu'il est possible de soutenir l'Ukraine sans compromettre la discipline budgétaire de la Confédération.

L'accord crée en outre une synergie bénéfique entre politique de solidarité internationale et intérêts économiques suisses. En mobilisant l'expertise et l'innovation de notre secteur privé, il permet de valoriser les compétences suisses tout en créant des opportunités économiques pour nos entreprises dans des secteurs stratégiques. Cette approche favorise l'établissement de relations économiques durables avec un futur membre potentiel de l'Union européenne et contribue au rayonnement international de la qualité suisse.

Avis complémentaires

Malgré notre soutien de principe, nous souhaitons formuler plusieurs observations importantes pour garantir une mise en œuvre optimale de l'accord.

S'agissant de la lutte contre la corruption, nous considérons que les dispositions de l'article 17 constituent un fondement essentiel mais qu'elles peuvent être renforcées dans leur application concrète. La lutte contre la corruption est essentielle non seulement pour l'efficacité de l'aide, mais aussi pour la crédibilité de la Suisse et l'acceptation publique de cet engagement financier important.

Nous saluons expressément l'interdiction stricte des biens à double usage à destination militaire prévue aux articles 3 et 6 de l'accord. Une vigilance maximale doit être maintenue sur

le respect de ces dispositions, avec des contrôles réguliers par le SECO. Toute entreprise qui violerait ces règles doit être systématiquement exclue. Cette rigueur est indispensable pour préserver la neutralité suisse et la conformité avec notre politique de contrôle des exportations.

S'agissant de l'impact sur la coopération internationale, nous reconnaissons que le financement via le budget de la CI était inévitable dans le contexte budgétaire actuel. Nous demandons toutefois une gestion optimale de l'enveloppe de 1,5 milliard de francs pour minimiser l'impact sur les autres pays bénéficiaires.

Concernant la participation des entreprises suisses, nous soutenons la limitation aux entreprises helvétiques mais demandons qu'une concurrence loyale soit garantie. La transparence absolue dans les procédures d'adjudication est impérative, et toute discrimination de fait en faveur de grandes entreprises établies doit être évitée. Les PME suisses doivent pouvoir accéder à ces appels d'offres grâce à un accompagnement ciblé, et tous les appels d'offres doivent être publiés systématiquement sur simap.ch avec des délais appropriés.

Enfin, s'agissant des critères ESG et de développement durable, nous soutenons les objectifs prévus à l'article 16 mais avec pragmatisme. Les exigences environnementales et sociales ne doivent pas devenir des obstacles bureaucratiques excessifs. La priorité doit rester l'efficacité et la rapidité de la reconstruction, avec des normes réalistes compte tenu du contexte de guerre.

Aspects procéduraux

Nous confirmons que l'arrêté fédéral sujet au référendum facultatif est la forme appropriée pour cet accord. Nous demandons que la commission mixte informe régulièrement les Commissions de politique extérieure des deux Chambres, que le Conseil fédéral présente un rapport annuel détaillé au Parlement sur la mise en œuvre de l'accord, et que toute modification substantielle soit soumise à l'approbation parlementaire.

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux soutient l'approbation de cet accord qui représente une solution équilibrée permettant à la Suisse d'assumer ses responsabilités internationales tout en respectant la discipline budgétaire et en valorisant l'expertise du secteur privé suisse.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Freundliche Grüsse

FDP.Die Liberalen

Der Präsident

Der Generalsekretär

Thierry Burkart
Ständerat

Jonas Projer

